



COMITE DIRECTEUR

Réunion du Mardi 10 Décembre 2019

Procès-Verbal N° 03

Président : Arnaud Delpal.

Présents :

Aline Chaomleffel, Béatrice Latapie-Bouloc Patrick Bel, René Cabot, Didier Campredon, Jean-Louis Caumes, Pierre Clot, Christian Cussac, Franck Plenecassagne, Christian Poux, Patrick Salomon.

Membres représentés :

Roger Bouyssou donne pouvoir à Aline Chaomleffel
Jean-Michel Lemourier donne pouvoir à Aline Chaomleffel

Excusés :

Bernard Debanc, Philippe Delmas, Patrice Garrigues, Jacques Gaubert, Francis Guibert, Jean Luc Martin, Arnaud Viargues.

1. Approbation

Le compte-rendu du **PV 02** de la réunion du Comité Directeur du Lundi 14 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2- Informations du Président

Le Président informe les membres du Comité de la réunion LFA/Ligue/Districts concernant les Contrats d'Objectifs à l'issue de la Saison 2018/2019 qui s'est tenue le 4 décembre, à savoir :

- Observatoire des comportements : saisir régulièrement les données et non une fois par Saison.
- « Mesdames Franchissez la barrière » : pas de remontée.
- « Quinzaine du Foot » : obligation des Sections Sportives de participer.
- Encourager et accompagner la création de Sections Sportives Féminines.
- PEF = 86 % des clubs concernés inscrits.
- Etude de la mise en place de 3 types de Licences :
 - Compétition
 - Non compétitive
 - Pass Evenement
- Déploiement du Foot Loisir via les Centres de Gestion et les Clubs.

Le Président a participé à la réunion du Collège des Présidents de Ligues et de Districts les 15 et 16 novembre à la FFF afin de préparer l'Assemblée Fédérale Financière de la Fédération les 13 et 14 décembre 2019.

Le Président informe les membres du Comité Directeur d'un courrier du Docteur Virginie BARTHES-TREPP sollicitant le poste de médecin Fédéral pour la Section Sportive de Baraqueville en association avec le Docteur Elisabeth VABRE. **Après un avis favorable du Docteur Jean Luc MARTIN, les membres du Comité Directeur valident cette demande et remercient Le Docteur Virginie BARTHES –TREPP pour son investissement.**

Le Président revient sur le Conseil de Ligue du 7 Décembre 2019 et présente au Comité Directeur les sujets évoqués :

1) Centre Régional de Formation

Le Centre appartient désormais à une Société par actions simplifiées (SAS) dont 100 % des parts sont détenues par la Ligue. Il y aura transfert des salariés vers cette nouvelle entité.

2) Réunion LFA/LIGUE/DISTRICT

Le Directeur Régional Yvan DAVID a confirmé le Projet de Formation 2020 en incluant le Site d'Onet le Château comme 3^{ème} Pôle de Formation de la Ligue Occitanie avec la mise en place d'une Formation BMF.

3) JO 2024

Présentation du Projet d'investissement en rapport avec les JO de 2024 sur le Site de Castelmaurou.

4) Réflexion sur le Football Féminin

Le Président félicite Béatrice LATAPIE-BOULOC pour sa nomination en tant qu'Animatrice de la Commission mise en place pour mener une réflexion sur le développement du Football Féminin sur le Territoire, notamment en ce qui concerne les compétitions.

5) Divers

Le Tribunal d'Appel de la cour de Bordeaux a rendu sa décision sur le litige opposant Foot Vallée du Lot Capdenac à la Ligue en donnant raison à la Ligue et condamne le Club suite à un litige sur le Statut de L'arbitrage.

3. Point sur les actions menées

1) Assemblée Générale d'Hiver

Le Président fait un retour sur l'Assemblée Générale Financière du 22 novembre 2019 chez notre Partenaire «Le Privilège». Il remercie les Clubs présents et Jean Michel Lemourier pour son accueil.

2) Noël des Footeux

Le 11 Novembre dernier, s'est tenu le «Noël des Footeux» en partenariat avec les Restos du Coeur.

En amont de cette journée, plusieurs réunions d'informations ont eu lieu sur les différents secteurs pour rappeler le but et les valeurs de cette journée de Solidarité.

Cette année et en raison des intempéries, seul le site de Druelle a pu accueillir les jeunes Footeux pour cette journée de Solidarité.

Cependant, malgré l'annulation sur les sites de Flagnac, Millau, St Affrique, des récoltes de jouets ont quand même eu lieu qui ont pu être donnés aux Restos du Cœur.

Les membres du Comité remercient les différents clubs participant à cette journée, et les Clubs qui ont participé à la récolte des jouets pour les plus démunis. Ils remercient le Pôle «Noël des Footeux» de l'organisation et de la mise en place de cette journée de Solidarité.

3) Commission Départementale d'Arbitrage.

Le Président de la CDA, Patrick Salomon et la Secrétaire Générale rappellent l'organisation du Stage des Arbitres les 25 - 26 - 27 octobre et 9 novembre 2019. A l'issue de l'examen écrit, la Secrétaire Générale présente la liste des candidats ayant réussi avec succès à cette épreuve :

ALAUX Corentin - A.O BOZOULS (formé dans le Département 31)

AZA Jérémy - MERIDIENNE D'OLT F.C.

BLANC Loïc- F.C. VILLENEUVOIS DIEGE

BOURSIER Dorian- FOOT VALLON

BOUSCAL Guillaume- J.S. BASSIN AVEYRON

DUGAS André- A.S. VABRES L'ABBAYE

DUPRE Ludovic- F.C. SOURCES DE L'AVEYRON

ESPIASSE Grégory- F.C. VILLENEUVOIS DIEGE

GAL Maïlys- RODEZ AVEYRON FOOTBALL

ORTHOLA Mathieu- F.C. TOULONJACOIS

PAPP Sandor- A.S. D'AGUESSAC

POURQUIE Louis- A.S. D'AGUESSAC

SERODIO Sylvain- U.S. PAYS RIGNACOIS

VAYSSADE Maxime - FOOT VALLON

VIEILLESCAZES Jean Marc- F.C. AUBRAC 98

LAGARRIGUE Benoît- U. S. DU BAS ROUERGUE (formé dans le Département 82)

MIQUEL Guillaume- U. S. DU BAS ROUERGUE (formé dans le Département 82)

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité la liste présentée et confie à la CDA le suivi de ces Arbitres en situation. Il est rappelé que la titularisation est conditionnée à un contrôle pratique et à un quota de rencontres à diriger.

Liste des arbitres qui ne peuvent pas exercer la fonction d'Arbitre suite à la non-participation ou à l'échec du test Physique mis en place en août et octobre 2019.

Ces Arbitres ne pourront prétendre à représenter leur Club au regard du Statut de l'Arbitrage pour la Saison 2019/2020, s'ils n'ont pas effectué l'ultime séance de test physique organisé par la CDA **avant le 31 janvier 2020.**

Hervé COSTES Foot Ségala RIEUPEYROUX SALVETAT

Jimmy BELKESSAM US REQUISTANAISE

Alexandre DUARTE US DU PAYS ALZUREEN

Joël AUGUSTIN AS D'AGUESSAC

Laurent DUPRE Inter du Causse BEZONNES

Claude RANCHER US CREISSELOISE

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les conditions d'application présentées ci-dessus.

Patrick Salomon informe les membres du Comité Directeur de l'organisation d'un nouveau stage début janvier et un rattrapage des tests physiques pour les arbitres cités ci-dessus.

Un courrier va être envoyé aux Clubs afin de les prévenir.

Le Président de la CDA informe que des Formations Arbitres Assistants ont eu lieu :

- le 15 Novembre à Sébazac (61 personnes)
- le 22 Novembre à Réquista (18 personnes)

A l'issue des formations «Arbitre-Assistant», et après validation sur nos fichiers, les membres du Comité décident de faire application des obligations règlementaires pour les rencontres Départemental 1, 2 et 3 à compter du 1er décembre 2019.

Arnaud Delpal s'associe à la CDA et aux Membres du Comité Directeur pour remercier l'équipe d'encadrement de ces stages et formations.

4) Statut des Educateurs

Franck Plenecassagne, Président de la Commission du Statut des Educateurs, informe que plusieurs courriers ont été envoyés demandant aux clubs de renvoyer les Conventions liant les éducateurs aux Clubs. Il rappelle le Statut des Educateurs et l'obligation pour les clubs d'avoir 1 éducateur diplômé par équipe.

Il rappelle que ces Conventions servent à faire un état des lieux dans les Clubs et notamment dans leur structuration.

Il rappelle qu'un catalogue de formation est à disposition sur le Site du District, que des bons de formations de 25 Euros sont mis en place afin d'aider les Educateurs désireux de se former.

Un nouveau courrier sera envoyé aux clubs qui n'ont pas encore répondu.

Les membres du Comité Directeur remercient la Commission du Statut des Educateurs pour ces travaux, ainsi que l'Equipe Technique Départementale. Après discussion, ils décident qu'à compter de la Saison 2020/2021, tous les Clubs évoluant dans les Championnats Aveyronnais de D1 devront se conformer aux dispositions : 1 éducateur Diplômé = 1 équipe.

4. Point sur les actions à mener

a) Futsal

Un championnat Futsal à deux niveaux sera proposé chez les jeunes.

Les finales du Niveau 1 auront lieu le dimanche 23 février 2020 à l'Amphithéâtre de Rodez pour les finales Futsal des Catégories U11 à U17. La restauration sera obligatoire pour les équipes qualifiées présentes.

Les finales du Niveau 2 auront lieu le Dimanche 9 février 2020 :

- o Finales Futsal Jeunes U15 et U17 à Rignac de 9h00 à 17h00
- o Finale Futsal Jeunes U11 à St Geniez de 9h00 à 17h00
- o Finale Futsal Jeunes U13 à Séverac le Château de 9h00 à 17h00

Pour le Championnat de Futsal Féminin, différents plateaux auront lieu le 4 Janvier 2020 à La Primaube, Olemps et Montbazens.

Les Finales Féminines Séniors auront lieu le dimanche 2 février 2020 au Gymnase de Bozouls, couplées aux Finales Futsal U18F.

b) Vœux du District

Les vœux du District auront lieu le 24 janvier 2020 à 19h00 au Privilège, Route d'Espalion 12850 ONET LE CHATEAU. A cette occasion, le Président Arnaud Delpal mettra à l'honneur les Bénévoles du Mois, les Lauréats du Challenge MDS, les nouvelles Equipes Féminines et remettra les médailles du Football.

c) Point sur le nouveau bâtiment District

Jean Louis Caumes fait un point sur l'avancement du nouveau bâtiment District. Le planning de construction est conforme en terme de délai et à ce qui est attendu en terme de qualité.

Christian Poux informe les membres du Comité Directeur de la charge informatique concernant Foot 2000 (début 2020) et informe les membres du Comité Directeur d'une demande pour relier le nouveau bâtiment à la Fibre.

Le Président revient sur la pose de la première pierre et remercie les personnes qui ont participé à celle-ci le 22 novembre dernier.

5. Informations Diverses

Arrête Municipaux

La Secrétaire Générale rappelle la procédure pour les Arrêtés Municipaux, à savoir :

- Envoyer les Arrêtés Municipaux à report-match12@footoccitanie.fr avant le samedi 10 heures pour les matchs se disputant le samedi ; avant le samedi midi pour les matchs se disputant le dimanche.
- Afficher l'Arrêté Municipal à l'entrée du stade.
- Dans tous les cas et par respect, les clubs doivent prévenir l'équipe adverse et l'Arbitrage Club s'il y a lieu

Une vigilance sera portée sur les arrêtés et transmis à la Commission compétente.

La Secrétaire Générale,

Le Président,

Aline CHAOMLEFFEL

Arnaud DELPAL